

Résumé videoconférence 23 mars 2023 18h30 (Grève 26-27 mars 2023)

Madame, Monsieur,

Un préavis de grève national interprofessionnel dans l'ensemble de la fonction publique a été déposé par plusieurs organisations syndicales à partir du 7 mars.

Certains syndicats représentatifs des contrôleurs aériens soutiennent cet appel à la grève après le 23 mars.

Pour les journées du 26 et 27 mars, le service minimum sera mis en place dans nos centres de contrôle aérien.

De ce fait, les compagnies aériennes doivent réduire leur programme de vols :

1. Pour la journée du dimanche 26 mars (applicable de 4h00 TU à 21h59 TU) : de 33% du nombre de mouvements initialement programmés sur l'aéroport de Paris (Orly) et de 20% du nombre de mouvements initialement programmés sur les aéroports de Marseille et Lyon ;

Pour Paris-Orly, toutes les compagnies opérant au moins 3 mouvements sur Paris-Orly sont donc concernées.

Pour Paris-Orly, les liaisons de continuité territoriale sont concernées par ces mesures à l'exception des liaisons de continuité territoriales ultramarines.

Pour Marseille et Lyon, toutes les compagnies opérant au moins 5 mouvements sur un de ces aéroports sont donc concernées.

Pour Marseille et Lyon, les liaisons de continuité territoriale ne sont pas concernées par ces mesures.

2. Pour la journée du lundi 27 mars (applicable de 4h00 TU à 21h59 TU) : de 20% du nombre de mouvements initialement programmés sur les aéroports de Paris (Orly) et de Marseille ;

Pour Paris-Orly et Marseille, toutes les compagnies opérant au moins 5 mouvements sur Paris-Orly sont donc concernées.

Pour Paris-Orly et Marseille, les liaisons de continuité territoriale ne sont pas concernées par ces mesures.

Pour ces deux journées, les propositions de programmes de vol modifiés devront être adressées à l'aide du formulaire joint à ce message (annexe n°2) avant ce vendredi 24 mars 17h00 heure locale (16h00 TU) à l'adresse suivante:

dta-programmes-crisis-bf@aviation-civile.gouv.fr

Ce programme devra préciser la liste des vols maintenus et des vols supprimés. Toute question concernant les calculs est à adresser à la même adresse courriel.

Je vous rappelle qu'il vous appartient de procéder vous-même à l'annulation des vols concernés et de mettre à jour la base COHOR.

Deux NOTAM ont été publiés.

Les informations seront disponibles en continu sur le portail <https://cdm.dsna.fr/>.

Dimanche 26 mars, les visioconférences se tiendront à 14h30 locale (12h30 TU) et 18h00 locale (16h00 TU).

Lundi 27 mars, les visioconférences se tiendront à 9h30 locale (7h30 TU) et 16h30 locale (14h30 TU).

Pour vous connecter à ces visioconférences, merci d'utiliser le lien Teams ci-dessous :

Réunion Microsoft Teams

Participez à partir de votre ordinateur, de votre application mobile ou de l'appareil de la salle

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

ID de la réunion : 374 446 659 182

Code secret : DAZmRJ

[Télécharger Teams](#) | [Rejoindre sur le web](#)

Rejoindre avec un appareil de visioconférence

803158045@t.plcm.vc

ID de vidéoconférence : 122 397 476 9

[Autres instructions VTC](#)

[Pour en savoir plus](#) | [Options de réunion](#)

Cordialement,

Didier Serrano

Directeur de Cabinet DSNA

DGAC/DSNA